

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 295/03

ASA 31/052/2003 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITIONS » PRÉSUMÉES

NÉPAL

Ram Hari Kadel (h), gérant d'un petit commerce de verre, 26 ans
Ram Prasad Tripathi (h), étudiant, 16 ans

Londres, le 17 octobre 2003

Amnesty International est préoccupée par la sécurité de Ram Hari Kadel et Ram Prasad Tripathi, qui ont été arrêtés par des membres des forces armées respectivement le 12 et le 13 septembre 2003. On ignore où les deux jeunes hommes se trouvent.

Originaire de Beneghat, quartier 2 (district de Dhading), Ram Hari Kadel réside actuellement à Naya Bazaar, dans le quartier 16 de Katmandou (district de Katmandou), où il tient un petit commerce de verre. Le 12 septembre à minuit, dix membres des forces armées se sont présentés en uniforme au domicile de Ram Hari Kadel. Lorsqu'ils se sont aperçus que l'homme n'était pas chez lui, ils ont demandé à des membres de sa famille de les amener jusqu'à lui. Deux proches de Ram Hari Kadel ont conduit les militaires à la maison de leur tante, également située à Katmandou, où Ram Hari Kadel passait la nuit. En arrivant sur les lieux, les membres des forces armées ont appréhendé le jeune homme puis l'ont emmené. On ne l'a pas revu depuis.

Ram Prasad Tripathi est également originaire de Beneghat, quartier 2 (district de Dhading) ; il habite actuellement à Katmandou, dans le district de Katmandou. Ce jeune homme, âgé de seize ans, vient de commencer des études de journalisme dans le campus universitaire de Ratna Rajya, à Katmandou. Le 13 septembre, à midi trente, quatre membres des forces armées vêtus en civil se sont présentés au commerce de verre de Ram Hari Kadel, où Ram Prasad Tripathi travaille, et l'ont arrêté. Ram Prasad Tripathi aurait été aperçu à diverses reprises dans une camionnette de l'armée en compagnie de militaires, entre le 14 et le 19 septembre. Il a été vu près du poste de police de Soraw Khutte, à Katmandou, à l'entrée du campus universitaire de Ratna Rajya, ainsi qu'à Patan Dhoka (Lalitpur). Une semaine après son interpellation, quatre membres des forces armées l'ont ramené chez lui, où il lui a été permis de faire sa toilette, puis il a de nouveau été emmené. Lorsque le père de Ram Prasad Tripathi a demandé quand son fils serait libéré, on lui a répondu qu'il serait libre après « *s'être acquitté de certaines formalités* ». Toutefois, Ram Prasad Tripathi n'a pas été revu depuis.

On ignore les raisons pour lesquelles l'armée a arrêté Ram Hari Kadel et Ram Prasad Tripathi bien que, d'après certaines sources, les deux hommes soient soupçonnés d'entretenir des liens avec le Parti communiste népalais (PCN) maoïste. Des proches de Ram Hari Kadel et Ram Prasad Tripathi ont nié toute implication des deux jeunes hommes avec les maoïstes et ont écrit à des hauts responsables du *Rashtriya Prajatantra Party* (RPP, Parti démocratique national), notamment à des membres de l'actuel gouvernement, afin que soit déterminé leur lieu de détention. On les a assurés que Ram Hari Kadel et Ram Prasad Tripathi seraient remis en liberté. À ce jour, cependant, ni l'un ni l'autre n'a été localisé ou libéré.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée par la détérioration de la situation des droits humains au Népal depuis que le Parti communiste népalais (PCN) maoïste a déclaré une « *guerre populaire* », en février 1996. Le nombre d'atteintes aux droits humains imputables aux forces de sécurité ainsi qu'au PCN maoïste a considérablement augmenté après que l'armée eut été déployée et l'état d'urgence déclaré entre novembre 2001 et août 2002. De nombreuses personnes ont été arrêtées en vertu de la Loi relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices, adoptée en 2002 ; cette loi a permis aux forces de sécurité de procéder à des arrestations sans mandat et de maintenir des suspects en garde à vue pendant des périodes pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-dix jours. De très nombreuses personnes auraient été retenues illégalement par l'armée pendant des semaines, voire des mois, sans qu'on les ait autorisées à consulter un avocat ou un médecin ni à entrer en contact avec leurs proches. En 2002, le Népal a enregistré plus de « disparitions » que n'importe quel autre pays du monde. Selon les informations recueillies, un grand nombre de personnes ont également été enlevées par le PCN maoïste.

Le 29 janvier 2003, le gouvernement népalais et le PCN maoïste ont déclaré un cessez-le-feu. Trois cycles de pourparlers de paix ont eu lieu en avril, mai et août entre les deux parties. Le PCN maoïste avait demandé en priorité qu'une table ronde soit organisée, qu'un gouvernement intérimaire soit formé, et qu'une assemblée constituante soit élue afin de rédiger une nouvelle Constitution.

Le 27 août, le PCN maoïste a annoncé qu'il désavouait l'accord de cessez-le-feu. Depuis lors, les affrontements ont repris entre les deux parties dans tout le pays, et Amnesty International a été informée que celles-ci se sont rendues coupables d'atteintes aux droits humains. On a pu constater en particulier une augmentation du nombre de « disparitions » et d'enlèvements imputables respectivement à l'armée et au PCN maoïste.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– faites part de vos préoccupations concernant la sécurité de Ram Hari Kadel et Ram Prasad Tripathi, qui auraient été arrêtés respectivement le 12 et le 13 septembre 2003 par des membres des forces armées à Katmandou ;

– exhortez les autorités à révéler le lieu où ils se trouvent et à leur permettre immédiatement de recevoir la visite de leurs proches, de s'entretenir avec des avocats et de bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;

– engagez les autorités à veiller à ce qu'ils ne soient pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements en détention ;

– demandez instamment qu'ils soient libérés immédiatement et sans condition, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi.

APPELS À :

Responsable de la cellule des droits humains de l'armée :

Brigadier General B. A. K. Sharma
Head, Army Human Rights Cell
Army Headquarters
Kathmandu, Népal

Télégrammes : Brigadier General, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 226 292 / 229 451

Formule d'appel : *Dear Brigadier General, /*
Monsieur le Général de brigade,

Chef d'état-major de l'armée népalaise :

General Pyar Jung Thapa
Chief of army staff (COAS)
Army Headquarters
Kathmandu, Népal

Télégrammes : Commander-in-Chief, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 242 168

Formule d'appel : *Dear Commander-in-Chief, /*
Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) **ou**
Général, (si c'est une femme qui écrit)

COPIES AU :

Premier ministre :

Prime Minister Surya Bahadur Thapa
Office of the Prime Minister
Singha Durbar, Kathmandu
Népal

Fax : +977 1 4 227 286 (Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter environ cinq heures et demie à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale.)

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, /* Monsieur le Premier ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 28 NOVEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*